

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/17 DU 27 AOUT 2018 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE CREATION DE LA BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT (AFREXIMBANK), SIGNE A ABIDJAN EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE LE 08 MAI 1993

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 08 mai 1993 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 08 mai 1993.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 27 août 2018

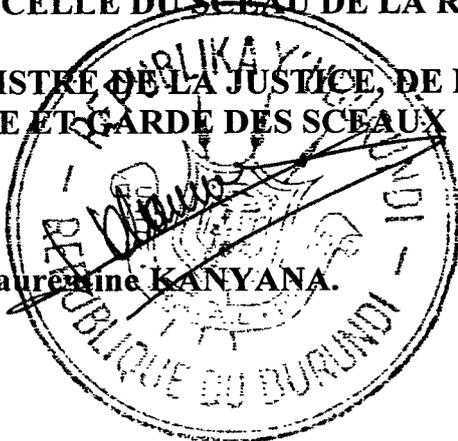
Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX

Aimée Laureline KANYANA.



[Handwritten signature]
27.8.2018

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DE L'ACCORD DE CREATION DE LA BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-
EXPORT (AFREXIMBANK), SIGNE A ABIDJAN EN REPUBLIQUE DE
COTE D'IVOIRE LE 08 MAI 1993**

Nous, Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 08 mai 1993 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que ledit accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 27 août 2018.

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCILLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION
CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.



Signature of Pierre NKURUNZIZA
27. 8. 2018